

# PROGRAMME DE FORMATION

## RECYCLAGE ISPS-ACVS 1, 2 et 3

AGENT CHARGÉ DES VISITES DE SÛRETÉ PRÉALABLES À L'ACCÈS AUX ZONES D'ACCÈS RESTREINTS (RÉF. R.321-31 ET R.321-32 DU CODE DES PORTS MARITIMES - L'ARRÊTÉ DU 23/09/2009)

### OBJECTIFS

Maintenir et améliorer le niveau de compétence des personnes devant effectuer des tâches spécifiques de visites de sûreté préalable à l'accès à une ZAR, l'ensemble des connaissances nécessaires requises par la réglementation en vigueur.

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Tout public titulaire des formations initiales depuis moins de trois ans.  
Savoir lire, écrire, comprendre, parler le français et savoir compter.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

La formation est délivrée en français et sur demande en anglais.

### SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Examen QCM final par modules.

Une attestation individuelle de recyclage relative au visite de sûreté dans les Zones d'Accès Restreint portuaires est fournie à l'issue conformément à l'arrêté du 23 septembre 2009.

Une attestation de recyclage «ACVS» sera remise au stagiaire.

**DUREE – MOD 1 : 4H00 - MOD 2 : 7H00 - MOD3 : 11H00**

**RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE** – Sandrine WLODARCZAK

**NOMBRE DE PARTICIPANTS - 8 à 12 personnes**

**DELAI D'ACCÈS / DATE DE SESSIONS – Calendrier**

sur le site [www.coganconsulting.com](http://www.coganconsulting.com)

**TARIF : Nous contacter**

**SARL Cogan Consulting**

Organisme de Formation professionnelle

**N° Activité** 31 59 073 95 59 Préfecture du Nord

**Autorisation d'exercice du CNAPS** : FOP-059-2021-04-09-20200585031

TVA-FR-11 503 290 934 CODE APE : 8559B

SIRET 503 290 934 000 28 DUNKERQUE RS

**Port 4112, contour du Loopersfort 59279 CRAYWICK – France**

**Téléphone** : +33 (0)3 28 61 59 19

**Fax** : +33 (0)3 28 26 59 89

**Email** : [cogan@coganconsulting.com](mailto:cogan@coganconsulting.com)

**Site Web** : [www.coganconsulting.com](http://www.coganconsulting.com)

### PROGRAMME

#### MODULE 1 : DURÉE 4 HEURES

#### RENFORCER LA SÛRETÉ MARITIME CONFORMEMENT AU CODE ISPS

- Connaître les principes généraux de la sûreté et les objectifs de la sûreté du transport maritime,
- Connaître les articles prohibés en matière de sûreté maritime,
- Connaître l'environnement portuaire,
- Connaître les différents acteurs du transport maritime et leur rôle,
- Compréhension du rôle de l'installation portuaire et de la zone d'accès restreint,
- Connaître les services de l'état et des différents acteurs de la sûreté du transport maritime et portuaire,
- Connaître les conditions d'attribution et suspension du double agrément,
- Connaître la réglementation du code ISPS.

#### MODULE 2 : DURÉE 7 HEURES

#### PROCÉDER A LA DÉTECTION DE PERSONNES, VÉHICULE ET ARTICLE NON AUTORISÉ DANS LA ZONE D'ACCÈS RESTREINT AVEC LES TECHNIQUES ET OUTILS APPROPRIÉS

- Connaître la réglementation des visites de sûreté,
- Connaître les techniques pour la palpation de sécurité et l'appréhension,
- Connaître la gestion des fux,
- Connaître les règles du contrôle d'accès,
- Connaître les techniques et outils de détection
- visite de véhicule, bagages, cargaison, conteneur ou unité de charge.

#### MODULE 3 : DURÉE 11 HEURES

#### UTILISATION DES APPAREILS DE CONTRÔLE À RAYON X

En complément des modules 1 et 2 prévus à l'article 5 du l'arrêté du 23 septembre 2009, les agents de sûreté amenés à exploiter un équipement de détection radioscopique devront disposer de connaissances professionnelles spécifiques acquises au cours d'un module 3, d'une durée minimale de 21 heures en vue de :

- Savoir utiliser l'équipement conformément à ses spécifications
- Le Ionscan 500 DT,
  - Le Rapiscan.